

COMMUNE DE FORTSCHWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fortschwihr Séance du 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 21 décembre 2020, à 20 heures, dans la salle communale de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 16 décembre 2020,

et sous la présidence de M. Christian VOLTZ, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID, Adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Vincent CAUSSE, Mme Carine SOYER, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Christophe GUILLO, Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH, Conseillers Municipaux
- Ont donné procuration : Mme Estelle MEYER a donné procuration à Monsieur Michel CAUMETTE et Mme Carine SOYER a donné procuration à Monsieur Mathieu WOLGENSINGER
- Absences excusées : Mmes Estelle MEYER et Carine SOYER
- Absences non excusées : ./.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 7 décembre 2020
3. Auberge
4. Conventions d'Objectifs et de Financement et Convention Territoriale Globale avec la CAF du Haut-Rhin
5. Emprunt
6. Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
7. Divers

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Morgane LUDWIG est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 21 décembre.

3. AUBERGE

Après présentation et analyse du travail préparé par Monsieur MELLARDI et son Bureau d'Etude Technique.

Il a été décidé de procéder à l'attribution du lot 2 Gros œuvre, lot 3 Charpente métallique, lot 8 Ravalement de façades et le lot 9 Ascenseur. Le lot 4 Couverture Zinguerie n'a obtenu aucune offre.

L'analyse des offres du lot 2, place l'entreprise Zenna Bâtiment en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 3, place l'entreprise MUNCH en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 8, place l'entreprise Gugliucciello en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 9, place l'entreprise Est Ascenseur en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot 2 Gros Œuvre, du marché réhabilitation d'une ancienne auberge – création d'un escalier et d'un ascenseur à l'entreprise Zenna Bâtiment pour un montant HT de 23 471,40 € soit 28 165,68 € TTC,
- d'attribuer le lot 3 Charpente métallique, du marché réhabilitation d'une ancienne auberge – création d'un escalier et d'un ascenseur à l'entreprise Munch pour un montant HT de 33 000 € soit 39 600 € TTC,
- d'attribuer le lot 8 Ravalement de façades, du marché réhabilitation d'une ancienne auberge – création d'un escalier et d'un ascenseur à l'entreprise Gugliucciello pour un montant HT de 22 290 € soit 26 748 € TTC,
- d'attribuer le lot 9 Ascenseur, du marché réhabilitation d'une ancienne auberge – création d'un escalier et d'un ascenseur à l'entreprise Est Ascenseur pour un montant HT de 19 850 € soit 23 820 € TTC,
- de charger Monsieur le Maire de notifier le marché aux entreprises retenues et non retenues,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

4. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU HAUT-RHIN

I. Rappel du Contrat Enfance Jeunesse 2016 / 2019

En 2016, la commune de Fortschwihr et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin réitéraient, pour quatre ans, leurs engagements de développement des actions en faveur des moins de dix-huit ans, en signant le troisième Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016 / 2019.

Par ce contrat, la commune de Fortschwihr s'engageait au développement de l'offre d'accueil et à la coordination jeunesse.

L'ensemble de ces engagements ont été tenus et ont conduit notamment à développer de manière dynamique tant le secteur Petite Enfance que le secteur Enfance et Jeunesse.

Au terme de ce contrat, le dispositif CEJ est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG), issue des orientations de la convention d'objectif et de gestion entre l'Etat et la CNAF.

En conséquence, les engagements de la collectivité et de la CAF pour la période 2020/2024 sont les suivants :

II. Un contrat à dimension financière, les COF (conventions d'objectifs et de financements) :

La CAF s'engage à maintenir jusqu'en 2024 son soutien financier aux structures présentes sur le territoire, mais en modifie le mode de versement et de calcul :

- la Prestation de service CEJ est remplacée par le Bonus de Territoire, versé directement au gestionnaire de l'équipement, qu'il soit municipal ou associatif
- la collectivité se devra d'adapter le montant des subventions annuelles aux associations, à hauteur de la somme versée par la CAF au gestionnaire

III. Un contrat à dimension politique :

Le périmètre d'intervention de la politique familiale est porté au plan intercommunal et à ce titre, la commune de Fortschwihr sera intégrée à la future Convention Cadre 2020/2024, qui sera signée par Colmar Agglomération. L'objectif recherché est la création d'un point de coordination unique des politiques familiales sur la base d'un bassin de vie et non plus au plan communal.

Les objectifs de cette Convention Cadre porteront sur la réalisation d'un diagnostic partagé des besoins du territoire dans les

champs prioritairement de l'enfance et de la jeunesse au courant de l'année 2021 et par la présence de la commune de Fortschwihr au sein du comité de pilotage.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- l'engagement de la commune de Fortschwihr à la nouvelle convention CTG 2020/2024 au bénéfice des familles de la commune

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau contrat, ses avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

5. EMPRUNT

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2021, Monsieur le Maire a prévu de réaliser un emprunt pour financer la mise en place de la fibre ainsi que l'aménagement et la création de la piste cyclable, route de Colmar.

La Caisse d'Epargne nous propose d'emprunter soit 120 000 € soit 150 000 € à un taux de 0,50% sur soit 5 ans ou 7 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'emprunter la somme de 150 000 € à un taux de 0,50 % sur 7 ans,
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document afférant à cette décision.

6. DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Non exercice du droit de préemption sur 1 site :
 - 10c rue de la Forêt

7. DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

- ♦ le Fond'Action Alsace lance sa 35^{ème} campagne d'identification et de valorisation des « Talents d'Avenir ». C'est une association dont la mission est reconnue d'utilité publique et a pour objet de détecter et faire connaître les talents d'une Alsace innovante, entreprenante et généreuse. Dans cette mosaïque de talents, de compétences et de forces créatives, Fond'Action Alsace distingue des savoir-faire et des projets qu'elle souhaite promouvoir. Elle les aide ainsi à être connus, reconnus et à aller de l'avant. Toute personne physique majeure ou personne morale résident ou ayant son siège social en Alsace peut concourir. Le formulaire se trouve en mairie. Un site internet est également à la disposition des candidats. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au samedi 6 février 2021 et la remise des prix aura lieu le jeudi 24 juin à Strasbourg.
- ♦ l'INSEE vient de publier le recensement de la population. La population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, pour Fortschwihr, est de 1 204 habitants.
- ♦ le calendrier 2021 des pompiers est en mairie, il est possible de faire un don à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ;
- ♦ SATIS cherche une femme ou un homme de ménage pour 14 heures à Urschenheim ;

Monsieur WOLGENSINGER, adjoint au Maire, informe les membres du Conseil que :

- ♦ une étude est en cours pour l'extinction des lampadaires de minuit à cinq heures, afin de faire des économies ;

Monsieur CAUMETTE, adjoint au Maire informe les membres du Conseil :

- ♦ confirme que les travaux sur les réseaux humides reprendront en 2021 rue de l'Etang à Fortschwihr. Il s'agit de la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées, de la réhabilitation d'une partie du réseau de distribution d'eau potable et d'une réhabilitation du système d'infiltration des eaux pluviales. **Par rapport au PV précédent, la rue du Bois Fleuri n'est pas concernée.**

Une réunion publique sera organisée avec Colmar Agglomération (maître d'ouvrage) et la Colmarienne des Eaux (maître d'œuvre) au courant du premier trimestre 2021.

Monsieur Christian VOLTZ fait un retour des principales décisions qui seront prises prochainement par Colmar Agglomération :

- ♦ la Trace va acquérir 4 nouveaux bus au gaz ;

Monsieur CAUMETTE, Adjoint au Maire fait un retour des principales décisions prises par le Syndicat Pôle Ried Brun aux membres du Conseil en date du 8 décembre 2020

Monsieur le Maire fixe le prochain Conseil Municipal le mardi 26 janvier 2021 à 20h00.

Séance levée à 21h47

Le Maire
Christian VOLTZ




Secrétaire de conseil
Margarete LUDWIG

Secrétaire de mairie
Vanessa BIEHL


